ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2576

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Jacques Domergue, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Domergue. Monsieur le secrétaire d'État chargé de la fonction publique, la réforme des retraites a un objectif : sauver notre système de retraites par répartition non seulement pour nous, mais aussi pour nos enfants.

M. Patrick Roy. Non !

M. Jacques Domergue. Oui, nous sommes au rendez-vous depuis le début parce c'est une nécessité.

M. Patrick Roy. Non !

M. Jacques Domergue. Dès le premier jour, nous avons été clairs, cohérents et transparents.

M. Patrick Roy. Encore non !

M. Jacques Domergue. Cela n'a pas été le cas de tout le monde. Certains au parti socialiste, Ségolène Royal depuis Venise, Martine Aubry par à-coups, affirment, la main sur le coeur, que si par malheur ils revenaient aux affaires ils fixeraient à la retraite à soixante ans.

M. Patrick Lemasle. Ce que vous dites est ridicule !

M. Jacques Domergue. Ce qu'ils n'osent pas avouer, sauf quand la vérité leur échappe, c'est qu'ils veulent en réalité diminuer les pensions et augmenter les cotisations, mettant en péril le pouvoir d'achat des retraités et de ceux qui aujourd'hui travaillent. Le Gouvernement a fait un autre choix, qui consiste surtout à ne pas reporter sur les générations futures le poids des retraites d'aujourd'hui.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. La CADES ! La CADES !

M. Jacques Domergue. Ne pas prendre ses responsabilités risquerait de créer des difficultés pour payer les retraites, et cela, ce serait une véritable crise sociale !

Tous les pays en Europe, surtout ceux qui sont dirigés par les sociaux-démocrates, ont engagé ce type de réforme. Souvent, ils ont même été plus audacieux que nous puisque l'âge de départ à la retraite est souvent soixante-cinq, voire soixante-sept ans.

En attisant les braises de la contestation, et en souhaitant une radicalisation du mouvement, comme Benoît Hamon, le parti socialiste compromet sa crédibilité à gouverner un jour ce pays. Chers collègues socialistes, vous qui parlez toujours de l'image de la France, mesurez-vous l'image que vous donnez de notre pays ? *(Protestations sur les bancs du groupe SRC.)*

Monsieur le secrétaire d'État, expliquez-nous encore une fois les grandes lignes de cette réforme.

M. Bernard Roman. C'est quoi, la question ?

M. le président. La parole est à M. Georges Tron, secrétaire d'État chargé de la fonction publique.

M. Georges Tron, *secrétaire d'État chargé de la fonction publique*. Monsieur le député, vous avez résumé l'essentiel de notre projet : sauver le système de retraites par répartition. En réalité, nous sommes les seuls aujourd'hui à défendre ce système ; ce que propose le parti socialiste, c'est de le quitter.

M. Jérôme Lambert. Ce que propose le parti socialiste, c'est la justice !

M. Georges Tron, *secrétaire d'État*. Le parti socialiste veut quitter ce système par répartition, qui permet de financer les pensions grâce aux cotisations des actifs. Nous y sommes, nous, très attachés, et vous avez raison de le souligner.

Agissons-nous dans le cadre d'une concertation ? Eh bien, plus de cinquante réunions ont été organisées avec les syndicats ; il y a eu soixante-dix heures de discussion à l'Assemblée nationale ; il y a déjà eu plus de cent heures de discussion au Sénat, où Éric Woerth se trouve actuellement et c'est pourquoi je réponds à sa place.
M. Patrick Lemasle. Il n'y a pas eu de concertation !
M. Georges Tron, *secrétaire d'État*. Le texte a-t-il évolué au cours de la discussion ? Bien sûr. *(Protestations sur les bancs du groupe GDR.)*
Sur la pénibilité, sur la retraite des mères de famille, sur le statut des personnes handicapées et de leurs enfants, le texte a beaucoup changé. Dans la soirée sera discuté au Sénat un amendement portant sur les victimes de l'amiante : le texte va encore évoluer.
Sommes-nous, enfin, dans la logique de la démocratie ? Bien sûr. C'est au Parlement qu'il revient de décider et de dire quelle est la loi de la République. M. le Premier ministre l'a rappelé : c'est ici que cela se passe ; ce n'est pas dans la rue, nous n'agissons pas au gré des manipulations et des violences. C'est le Parlement qui décide quel sera demain le système des retraites, car telle est la loi de la République ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. — Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

Données clés

Auteur : M. Jacques Domergue
Circonscription : Hérault (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2576
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : Fonction publique (II)
Ministère attributaire : Fonction publique (II)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 octobre 2010
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 octobre 2010